

## Violences faites aux femmes et aux enfants : 503 voix pour, un vote historique !

*Paris, 13 octobre 2026*

Ce mardi 13 octobre, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture, par **503 voix pour et aucune voix contre**, la proposition de loi visant à apporter une réponse intégrale aux violences sexuelles et sexistes faites aux femmes et aux enfants.

**Je salue ce vote transpartisan qui démontre que la protection des femmes et des enfants doit dépasser les clivages politiques.**

Ce texte entend apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par les victimes, depuis le dépôt de plainte jusqu'à leur accompagnement judiciaire, sanitaire et social.

Il prévoit notamment **le renforcement de la spécialisation des services de police et de justice**, la mise en place d'un socle minimal d'investigations pour améliorer le traitement des plaintes, ainsi que **la possibilité de déposer plainte à l'hôpital et de bénéficier de l'accompagnement d'un avocat dès le dépôt de plainte**.

La proposition de loi vise également à **renforcer les ordonnances de protection**, à améliorer la lutte contre les cyberviolences et à mieux protéger les enfants victimes de violences sexuelles et d'inceste, notamment par un repérage plus précoce et des parcours de soins adaptés.

**Dans le Rhône, cette mobilisation s'appuie déjà sur des dispositifs concrets** : 24 bracelets anti-rapprochement actifs, 142 téléphones grave danger attribués, 2 110 aides universelles d'urgence versées depuis décembre 2023, 9 intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie et 6 salles Mélanie permettant de recueillir la parole des jeunes victimes dans un environnement adapté.

Ces moyens sont essentiels pour protéger les victimes, faciliter leurs démarches et leur permettre de retrouver leur autonomie. Ils doivent continuer à être renforcés et rendus accessibles sur l'ensemble de notre territoire.

**Protéger les victimes, mieux sanctionner les auteurs et prévenir les violences : c'est sur ces trois exigences que nous devons continuer à agir.**

Ce vote constitue une étape importante. Le texte doit désormais poursuivre son parcours parlementaire au Sénat afin que ces mesures puissent se traduire en protections effectives pour toutes les victimes.

**Cyrille Isaac-Sibille**